

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts, du règlement intérieur, des conditions générales, ainsi que des modalités d'affiliation à la FFDanse et déclare vouloir adhérer à l'Association Pole Dance Gourdon Quercy.

- Adhésion :

Est dénommée adhésion, le fait de demander à devenir membre de l'association Pole Dance Gourdon Quercy. L'association Pole Dance Gourdon Quercy est une association à but non lucratif, de type Loi 1901. Le coût annuel de l'adhésion n'est que de 1€ symbolique.

- Durée de l'abonnement :

Est dénommé abonnement, l'engagement sur une durée, telle que sur 10 mois, lors de l'adhésion (par ex) en début de saison, en septembre. L'abonnement débute à la date de l'adhésion et s'arrête au 30 juin de l'année qui suit (saison scolaire)

- Moyens de paiement :

L'association accepte : Les paiements en ligne (via Hello-Asso), les chèques bancaires, les chèques Pass Loisirs de la mutuelle MSA, les virements, les espèces : à ce titre, le paiement en espèces des cours mensuels pour la saison doit être effectué en sa totalité, et ce, dès la signature de l'adhésion.

- Compétitions :

L'association peut préparer les personnes le souhaitant, à participer aux compétitions, telle que : Championnat France SUD il sera tout du moins, exigé une expérience d'au moins 1 an de pratique de la Pole Dance. De plus, un supplément - pour les entraînements renforcés - de 10€/mois sera demandé.

- Paiement en ligne :

Ce type de paiement est possible, via notre page : www.poledancegourdonquercy.fr/abo (notre partenaire Hello-Asso) Tout paiement en ligne via Hello-Asso, prend compte de la date du paiement et de la période en cours pour laquelle le ou les paiements sont effectués (période = saison scolaire). Par exemple : si l'adhésion/abonnement intervient en décembre, l'abonnement ne sera plus que de 7 mois. Le total proposé sur le formulaire de paiement Hello-Asso, pour chaque formule choisie, tiendra alors compte de cette règle de calcul. Via Hello-Asso, il est possible de payer par prélèvements mensuels (sans frais) le 6 du mois (jusqu'à la fin de la saison en cours) Le paiement du 1^{er} mois, intervenant dès le jour de la souscription.

- Réduction de 10% pour les abonnés de la salle Form' Attitude :

Une réduction de 10% sur les abonnements 10 mois (enfants et adultes) peut être appliquée pour les abonnés de la salle Form' Attitude. Ce code doit être demandé soit à Form' Attitude, soit auprès de Pole Dance Gourdon.

Bien entendu, si vous appliquez ce code, une vérification dudit abonnement Form' Attitude sera effectuée.

S'il s'avère qu'un code a été entré alors qu'il n'y avait pas lieu, le dernier mois de l'abonnement Pole Dance (le 10ème) ne serait pas validé, et les cours non dispensés.

Si vous n'avez pas encore souscrit votre abonnement chez Form' Attitude, mais que vous pensez le faire sous peu, deux solutions s'offrent à vous :

- 1 - Appliquez le code, et nous demander une vérification ultérieure
- 2 - Ne pas appliquer le code, et un remboursement de cette réduction vous sera accordé le 10ème mois de pratique de Pole Dance.

Le champ du code promo à entrer (tout en majuscules), se trouve en bas de la page de paiement en ligne via Hello Asso.

Nb : ce code peut être modifié au cours de l'année.

- Licence FFD (Fédération Française de Danse) :

L'association adhère à la FFD, ainsi, la coach Jessica, possède une assurance renforcée «Coach» chez MMA. L'adhésion à la FFD des adhérents permet une couverture totale pour leurs activités de Pole Dance, et nous permet (entre autres) de bénéficier d'exonérations/réductions SACEM (musique lors des séances d'entraînements, spectacles, etc.). Plus d'informations au verso du bulletin d'adhésion à la FFD.

- Engagement :

L'adhérent s'engage à honorer tout paiement prévu selon la formule choisie. Ainsi, il sera préférable d'opter pour le prélèvement mensuel, source de tranquillité et de facilité d'utilisation.

- Litige de paiement :

- 1) À régler en direct avec l'Association Pole Dance Gourdon Quercy : Voir le Règlement Intérieur
- 2) Via le paiement en ligne du service Hello-Asso : Hello-Association, est une association proposant aux autres associations, de faciliter la collecte des fonds. À ce titre, elle s'est adossée au service de paiement Lemonway : <https://www.lemonway.com/>